Une candidate LREM en arrêt maladie depuis 6 mois pour faire campagne ? (Màj :Anticor saisit la justice)

22/06/2017 à 20h45

22/06 Congé maladie de Martine Wonner :Anticor saisit la justice

Les groupes locaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin d'Anticor annoncent avoir saisi le Procureur de la République pour "lui signaler des faits susceptibles d'être qualifiés d'escroquerie" commis par la candidate LREM Martine Wonner, élue députée du Bas-Rhin.

L'association de lutte contre la corruption et pour le rétablissement de l'éthique en politique s'appuie sur les révélations du magazine alsacien Hebdi qui, entre les deux tours de scrutin, affirmait que la candidate LREM de la 4è circonscription du Bas-Rhin a mené campagne tout en étant indemnisée par la Sécurité sociale. (…)

> *pic.twitter.com/Vs0CfD3SGV*
>
> *— Anticor (@anticor_org) 19 juin 2017*

France 3 régions

16/06 Voilà la preuve, Madame Wonner !

Rappel des faits : dans la 4e circonscription du Bas -Rhin, la candidate macroniste Martine Wonner a destabilisé la députée sortante Sophie Rohfritch, (41,52 % contre 23,75 %).

Martine Wonner est, depuis l'été 2016, Directrice médicale et Directrice de développement au sein du Groupe Sinoué à Garches en région parisienne.

Il y a trois jours, nous avons évoqué le fait que la candidate Martine Wonner semblait profiter d'un arrêt maladie douteux depuis fin 2016, peut-être pour faire campagne…

Une campagne aux frais de la sécurité sociale ?

Ancienne médecin-conseil, elle doit connaître tous les rouages des arrêts maladie !

Nous avions également écrit que, contrôlée par la CPAM, la candidate avait été contrainte à reprendre son travail.

Avant-hier, Madame Wonner nous répondait sur sa page Facebook

« Comme tous les autres candidats aux élections législatives de La République En Marche, j'atteste donc être actuellement, et ce depuis le premier jour de cette campagne législative, en congés de campagne, que je prends sur mes congés payés. Je ne touche donc aucun centime de la part de la Sécurité Sociale. »
Des réponses mensongères

Donc : Martine Wonner est officiellement candidate depuis le 13 mai 2017 et, en maladie depuis plusieurs mois, elle a été contrôlée par la CPAM.

La caisse ayant estimé que l’arrêt n’était pas justifié, les versements d’indemnités journalières ont été suspendues à partir du 22 mai.

Hebdi

Merci à **Jérémy T**